

DESTINATAIRES :

Éric Scheer
Préfecture (2 exemplaires)
Site internet www.kunheim.fr
DNA
L'ALSACE
Affichage (4 exemplaires)

Nos Réf.: ES/CI

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 11 juillet 2013

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 11 juillet 2013, à 20 heures 30, sous la présidence de Eric Scheer, maire, en présence de 11 membres.

Absents : Joël Obrecht, Jill Ritzenthaler, Sylvia Bollenbach, Stéphane Rémy, Dorothée Kretz, Delphine Fleith.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2013

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2013, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers présents.

2. Modification simplifiée du POS : validation du projet et lancement de la procédure

Le conseil municipal **valide** le projet de modification du P.O.S. qui sera soumis à enquête publique, concernant :

- la suppression des emplacements réservés devenus inutiles (n° 2, 3, 5, 9),
- le reclassement de la partie non urbanisée de la zone NAa sud en zone NA à vocation d'habitat en raison des difficultés d'accès et de la capacité résiduelle des zones d'activités existantes,
- la longueur de façade sur rue des terrains en zone UD en supprimant totalement la contrainte, afin de se conformer aux orientations du SCoT pour favoriser la densification de la zone,
- le reclassement de la zone NB en zone UD pour la partie bâtie et en zone NAB « habitat » pour la partie non bâtie intégrant un schéma d'aménagement destiné à encadrer l'urbanisation future.

3. Communauté de communes : fixation du nombre de délégués communautaires

En application des nouvelles dispositions législatives, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- une procédure de droit commun,
- une procédure reposant sur un accord local.

Les règles de répartition des sièges au sein des EPCI sont basées sur 3 principes généraux :

- la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune,
- chaque commune dispose d'au moins un siège,
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Le conseil municipal, estimant que l'implication des délégués dans le travail des commissions est plus prégnant que leur nombre, **décide** d'opter pour la répartition de droit commun soit 34 délégués.

4. Titres permanents 2013 : actualisation

Le conseil municipal **approuve** la rédaction d'un avenant au bail commercial modifiant les éléments de révision du loyer.

5. Rue des Vosges : constitution d'une servitude de passage

Le conseil municipal **approuve** la constitution d'une servitude de passage pour desservir deux parcelles privées destinées à l'urbanisation.

6. Eau potable : rapport 2012

Le comité directeur du Syndicat d'Eau de Durrenentzen et Environs (**SEDE**) a délibéré le 5 juin 2013 sur son rapport annuel 2012 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable. Le rapport détaillé est tenu à la disposition du public par les mairies concernées.

Toutes les analyses ont conclu à la potabilité de l'eau.

On peut relever l'évolution de la teneur en nitrates, pour une norme qui limite à 50 mg de nitrates par litre comme suit :

2001	2002	2003	2004	2005 à 2007	2008	2009	2010	2011	2012
18 à 21	18,4 à 21,2	17,8 à 19,1	18 à 18,7	18 à 19	17 à 18	18 à 19	18	18	16

La consommation moyenne est de **37,08 m³/an** et par habitant à **Kunheim** (40,89 m³ en 2011) et le nombre d'abonnés est en légère diminution :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
582	587	592	602	609	628	637	632

Le coût moyen de l'eau, pour une consommation annuelle de 120 m³, reste stable à **1,50 € /m³ TTC**.

7. Assainissement : rapport 2012

Le conseil communautaire du Pays de Brisach a délibéré le 24 juin 2013 sur son rapport annuel 2012 concernant le service assainissement. Le rapport détaillé est tenu à la disposition du public par les mairies concernées et il est consultable sur le site de la Communauté de communes www.paysdebrisach.fr

Tableau de synthèse de l'évolution des coûts moyens par m³ pour l'eau et l'assainissement pour Kunheim

Le coût moyen pour un ménage ayant une consommation standard de 120 m³ d'eau par an a évolué comme suit :

	2008 €	2009 €	2010 €	2011 €	2012 €	variation
Eau potable	172,90	173,92	177,49	177,49	180,03	+1,43 %
Assainissement	137,56	137,56	157,50	164,16	188,38	+14,75 %
Asst + taxe Agence de l'eau (34,69 €)	175,54	175,54	192,19	198,85	223,43	+12,36 %
Total annuel : €	348,44	349,46	369,68	376,34	403,46	+7,21 %
Coût moyen €/m ³	2,90	2,91	3,08	3,14	3,36	

Le coût de la redevance d'assainissement seule est de 1,86 €/m³ pour une moyenne nationale 2010 à 1,96 €/m³.

8. Déchets urbains : rapport 2012

La communauté de communes du Pays de Brisach a transmis son rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, approuvé lors du conseil communautaire du 24 juin 2013. Ce rapport est tenu à la disposition du public par les mairies concernées et il est consultable sur le site de la communauté de communes www.paysdebrisach.fr

Le rapport présente une série d'indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets ménagers et non ménagers, ainsi qu'au traitement des déchets. La redevance annuelle TTC pour un conteneur de 120 litres a évolué comme suit :

De 2003 à 2005	2006	2007 à 2009	2010	2011	2012
177,96 €	183,30 €	168,80 €	172,22 €	174,80 €	202,77 €
évolution en %	3%	-7,91%	+2,03 %	+1,50 %	+16 %

9. Caissons ARIANE : actualisation de la signalétique

Le conseil municipal **décide** de prendre en charge tous les frais liés à la rénovation et à l'actualisation des caissons ARIANE, de même que l'achat des nouvelles plaques signalétiques des entreprises de la commune qui se situent hors agglomération, du commerce alimentaire multiservices, ainsi que du salon de coiffure et de la pension canin vacances qui en ont fait la demande.

Le conseil **décide** par ailleurs que les autres plaques ou les modifications de dénomination faites ultérieurement seront refacturées aux personnes ou entreprises privées pour leur montant unitaire à la date de la demande.

10. Déclarations d'urbanisme

Patrick Vimont rend compte des dossiers d'urbanisme examinés, par la commission technique, les 19 juin et 11 juillet 2013.

la demande de permis de construire de :

- o **Gilles Hidaigo** pour la construction d'un garage au 8, rue du Nord, en zone UC, surface de plancher 129,85 m², COS de 0,10 pour un COS maximal de 0,5,

- o **Patrice Hirtz** pour la construction d'un carport et d'un abri à bois au 89, rue Principale, en zone UC, surface de plancher 233,75 m², COS de 0,35 pour un COS maximal de 0,5.

les déclarations préalables déposées par :

- o **Pascal Beck** pour la construction d'une clôture au 8, rue de la Forge,
- o **Bertrand Lambert** pour la construction d'une clôture au 14, rue des Violettes,
- o **Arnaud Weinstoerffer** pour la pose de trois fenêtres de toit au 1, rue des Pêcheurs,
- o **Cédric Urban** pour la pose d'une pergola au 16, rue du Giessen,
- o **DS Smith packaging France** pour l'implantation d'un poste de livraison HTA 20 kV au 11, route Industrielle.

11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales

Commissions communales

23.05.13	P. Vimont	Commission « technique, urbanisme et développement durable »
18.06.13	D. Fleith	Conseil école Jules Verne
19.06.13	J. Obrecht	Commission « technique, urbanisme et développement durable »
21.06.13	E. Scheer	Réunion ADAUHR et propriétaires de la zone NB
04.07.13	B. Bahls	Commission « embellissement du village »
11.07.13	P. Vimont	Commission « technique, urbanisme et développement durable »

Structures intercommunales

24.06.13	P. Vimont	CCPdB
----------	-----------	-------

12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) le maire informe les conseillers :

- **Principaux marchés passés depuis le 13 juin 2013 :**

N°	Objet	Titulaire	Montant € HT	Montant € TTC
1	Marché "programme voiries 2012"			
	Lot 1 : voiries/eaux pluviales	Pontiggia	380 393,00	454 950,03
	Lot 2 : réseaux secs	Vigilec Hatier	97 798,67	116 967,21

- **Droit de préemption : Eric Scheer** informe les conseillers qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - o plusieurs parcelles rue des Vosges
 - o plusieurs parcelles en section 5 Hinterdorf
 ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.

13. Divers

a) Calendrier :

- o Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi **12 septembre 2013 à 20 h 30**
- o Inauguration de la plaine de jeux : **samedi 7 septembre 2013 à 10 h 30**
- o Voyage d'études : **samedi 12 octobre 2013**

b) **Service périscolaire : Danièle Gault informe** les conseillers que dans le cadre du renouvellement de la convention de fourniture des repas au service périscolaire, le traiteur Deiber maintient les tarifs 2012/2013 pour l'année 2013/2014.

c) **Vidéoprotection - aires de jeux :** le maire **présente** un projet de règlement des aires de jeux et de la piste de VTT/bicross ainsi qu'une extension du système de vidéoprotection adaptée au site.

d) **Convention de prêt de véhicule : Danièle Gault présente** les dispositions d'une convention susceptible d'être conclue avec la Roselière pour la mise à disposition de ses minibus lors de sorties ponctuelles du service périscolaire quand les véhicules ne sont pas utilisés par ses services.

e) **Contrats de territoire de vie : Eric Scheer informe** les conseillers des orientations de la 2^{ème} génération des contrats de territoire de vie 2014 – 2019 du Département du Haut-Rhin, présentés lors d'une réunion le 19 juin 2013.

f) **Jumelage : Eric Scheer informe** les conseillers des résultats de sa rencontre avec les élus et membres du comité de Jumelage lors de son passage à Casteljaloux. Une délégation casteljalousaine se rendra à Kunheim le week-end du 13 au 15 décembre 2013.

g) **FPIC :** la Communauté de communes du Pays de Brisach **a délibéré** concernant la répartition du FPIC 2013. La commune de Kunheim sera redevable de la somme de 28 849 €.

h) **GLCT « pays de deux Brisach » :** un groupement local de coopération transfrontalière **a été créé** entre la com com du Pays de Brisach et les villes allemandes de Breisach am Rhein, Ihringen, Vogtsburg et Merdingen. Il s'agit d'une structure de coopération transfrontalière de proximité chargée d'intégrer les projets communs existants et à venir. **Gérard Hug** a été élu président et **Oliver Rein**, maire de Breisach, vice-président.

Fait à Kunheim, le mercredi 17 juillet 2013,
le maire,



Eric Scheer.